

LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

Prix d'abonnement (Payable d'avance) :

	Lyon.	Rhône.	Départem.
3 mois,	8 fr.;	10 fr.;	12 fr.
6 mois,	15 fr.;	19 fr.;	22 fr.
Un an,	30 fr.;	36 fr.;	40 fr.

Le Peuple Souverain donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal, et à Paris chez LEJOLIVET et C^e, rue Notre-Dame-des-Victoires, 48.

Les Annonces se paient 25 c., et les Réclames 40 c. la ligne.

Lyon, le 24 vendémiaire au LVII.

(De l'ère chrétienne, 15 octobre 1848.)

Marche de la Liberté.

Les nouvelles d'Autriche, que nous donnons ci-dessous, confirment pleinement ce que nous annonçons hier. Puisse le combat sanglant qui a eu lieu à Vienne entre la tyrannie et le peuple, être le dernier ! Puisse les peuples vainqueurs comprendre enfin que, leurs fers une fois brisés, il est ridicule et imprudent de se replacer volontairement sous le joug ! Eclairés par l'expérience des six derniers mois, les Viennois ne se laisseront plus séduire par les promesses fallacieuses de leur astucieux monarque, et puisqu'il s'est enfui loin d'eux, la pensée ne viendra à personne de courir après lui ; que le ciel l'accompagne !

Le voilà donc enfin écroulé, ce vaste empire, où il a fallu toute la politique jésuitique de Metternich pour comprimer pendant trente ans l'élan de la liberté. Plus d'empereur, plus de tribunaux occultes, plus de prisons d'Etat ; les peuples émancipés s'élanceront vers le Spitzberg, et de cette vaste Bastille, où tant de malheureux innocents, tant de généreux martyrs de la liberté ont été ensevelis tout vivants, de ce vaste tombeau des ennemis de l'esclavage, ils feront disparaître jusqu'à la trace.

La Révolution qui vient de s'accomplir à Vienne est un événement heureux pour la Hongrie ; elle évitera l'effusion de torrents de sang, et ce peuple se trouvera émancipé presque sans coup férir. Toutes les nationalités vont se reconstituer ; la force des choses va rendre à l'Italie une indépendance que tous les efforts de la diplomatie anglo-française n'eussent pu lui procurer. L'élan est donné, du nord au midi, du couchant à l'orient, toutes les nations poussent le cri de délivrance. La Liberté se promène majestueusement sur toute l'Europe ; le Czar lui-même ne pourra échapper à son influence. Le monde n'est plus en ce moment qu'un volcan en éruption, une immense fournaise, une vaste forge, où s'élaborent et se resoudent les nationalités violemment brisées par la main de la tyrannie. Séparées par les mœurs et par le langage, toutes les nations seront unies par le lien sacré de la fraternité ; le peuple le plus heureux en liberté et en civilisation sera toujours prêt à partager avec son voisin la somme de bien-être et d'intelligence dont Dieu l'aura gratifié.

Que vont dire nos fameux hommes d'Etat du *National*, maintenant que le ciel vient de déjouer tous les petits calculs, toutes les roueries de leur politique étroite et sans énergie ? Où en sont-

ils aujourd'hui avec leur médiation, leur projet de congrès, leurs alliances occultes avec les oppresseurs de l'humanité ? C'est au grand jour maintenant que va s'agiter la grande question, c'est à la face du soleil que tous les peuples vont s'occuper de leurs intérêts, faire alliance offensive et défensive contre la tyrannie. Les nations qui ont eu la force de briser leurs fers se passeront dorénavant de la tutelle de ces industriels politiques, dont toute la science consistait à se faire un marche-pied des peuples pour les opprimer ensuite.

Ah ! Messieurs du *National* ! Ah ! réactionnaires de tous les partis ! pendant que vous vous applaudissiez du succès toujours croissant de votre puissance bâtarde, vous pensiez, sans doute, que l'esprit humain avait cessé de marcher au progrès et était prêt à se courber sous le joug que vous vouliez lui imposer. Regardez maintenant autour de vous ! pauvres gens qui vous croyiez de taille à jouer l'avenir de la France et du monde ! Voyez vous ce point noir à votre horizon ? Il vous apporte l'orage qui doit vous engloutir. Vous disparaîtrez sous le souffle de la tempête, comme la feuille desséchée qui roule dans les eaux d'un torrent.

La révolution que vous avez voulu arrêter dans sa marche, vous écrasera en poursuivant sa route providentielle. Et quand vous chercherez autour de vous où sont les hommes à qui vous pourriez confier la direction des affaires du pays, ces hommes de votre choix, de votre prédilection sont emportés avec vous. D'autres noms vont surgir, d'autres hommes empreints de l'esprit révolutionnaire vont sortir de la foule. Ils paraîtront à la première épreuve électorale ; ils renverseront votre œuvre mal ébauchée ; ils proclameront les grands principes que vous avez méconnus, et vous verrez peut-être, avant de passer de votre tombeau politique dans votre dernier cercueil, la société régénérée s'élever sur les débris de la vieille société dont vous aurez en vain voulu ressouder les débris...

Agitez-vous donc, hommes de la rue de Poitiers et du Palais-National ; disputez-vous ce lambeau de pourpre que vous appelez le pouvoir. Pendant ce temps, l'heure du destin s'avance, et vos petits calculs, vos petites combinaisons s'en iront au vent, comme des grains de poussière.

CHANGEMENT DE MINISTÈRE.

Enfin la position s'est dessinée, et la République se trouve en face de la monarchie ! nous sortons des couloirs de l'Assemblée ; le fœtus ministériel est arrivé à terme. Le général Cavaignac reste chef du pouvoir exécutif, et consent à partager le gouvernement avec les ennemis acharnés de la démocratie. Ce n'est

pas même dans le parti Barrot que le frère de Godefroy est allé chercher des acolytes. Il a trouvé sans doute que cette opinion était encore trop avancée pour ne pas effaroucher les grands Républicains qui gardent leur porte-feuille. Un seul des nouveaux venus, le citoyen Freslon, était à-peu-près autrefois de la gauche dynastique ; mais il avait en ces derniers temps racheté ce péché originel en se dévouant à la réaction.

Voici les nouveaux ministres :

Le citoyen Dufaure à l'intérieur, en remplacement du citoyen Sénard ;

Le citoyen Vivien, en remplacement du citoyen Recurt ;

Le citoyen Freslon, à l'instruction publique, en remplacement du citoyen Vaulabelle.

On a fait de nouveaux efforts auprès du citoyen Bedeau pour lui faire accepter le ministère des affaires étrangères, en remplacement du citoyen Bastide, à qui son porte-feuille pèse, mais aucune négociation n'a pu aboutir.

La Montagne a été complètement mise à l'écart, on ne lui a seulement pas fait l'honneur d'entrer en négociation avec elle.

Un fait remarquable, c'est que le citoyen Goudchaux, qui était depuis deux jours le ministre ayant le plus de chances de se retirer, continue à faire partie du cabinet. Peut-être ces petits manèges n'avaient d'autre but que d'amener le beau résultat qui voilà.

Le citoyen Goudchaux est juif et banquier, et, en cette double qualité il a le secret des financiers qui servent souvent ses vues d'une manière très-efficace.

Du reste, le citoyen Goudchaux ne sera nullement mal à l'aise parmi des monarchistes. Sous le gouvernement de juillet, où le *National* passait pour un journal démocrate, le citoyen Goudchaux n'avait d'autre titre auprès des républicains que d'être le banquier de la feuille du citoyen Armand Marras ; mais dès le lendemain de la révolution de février, le banquier juif s'empressa de proclamer dans une réunion électorale, qu'il n'était nullement républicain de la veille, et demanda que le citoyen Odilon-Barrot fût nommé au même titre que lui.

Ce qui n'a pas moins surpris, c'est de voir qu'à l'exception du citoyen Sénard, ce sont les ministres les moins compromis qui se retirent. Ainsi, les citoyens Recurt et Vaulabelle auraient pu certainement rester sans que la démocratie s'en affligât comme de la présence du néfaste citoyen Marie. Et cependant le citoyen Marie reste, sans doute qu'on n'a pas voulu immoler à la fois tous les hommes du *National* afin de ne s'avancer d'abord qu'à demi-voile vers le cénaclé de la rue de Poitiers.

Peut-être aussi les monarchistes ont-ils demandé que le citoyen Marie restât, comme pouvant les servir plus efficacement qu'un homme pris dans leur sein.

Le citoyen Marie est en effet un réactionnaire de la meilleure espèce, car il n'a pas même cette pudeur vulgaire qui fait accepter la solidarité avec des collègues. Lorsque la commission

Feuilleton du Peuple Souverain.

LA FILLE DE CROMWELL.

DEUXIÈME PARTIE.

XIV.

Complication.

(Suite.)

On les regarda fuir sans leur adresser la moindre raillerie, sans leur faire le plus léger reproche de couardise, tant la peur semblait naturelle en pareille circonstance.

Pourquoi la porte du boulanger se trouvait-elle marquée d'une croix noire ? L'un des personnages que nous avons laissés le matin même, au logis de William, aurait-il été subitement victime de la contagion ?

Ce qui va suivre expliquera cet incident.

De retour à Whitehall, Charles avait ordonné à Buttler de se mettre à la recherche du comte. Mais le sommelier ne s'empressa pas d'obéir. Chez lui, les dernières paroles du monarque avaient excité de vives inquiétudes : c'était la première fois que le maître paraissait se défier du serviteur. John se promena sous les galeries silencieuses du palais, se demandant quel pouvait être ce plan mystérieux dont Charles voulait de son propre chef assurer l'exécution. Il était trop versé dans la science de l'intrigue et connaissait trop les passions humaines pour ne pas deviner enfin les projets du roi.

Son intérêt et celui de ses frères exigeaient qu'il réduisit ce projet à néant. Buckingham lui était mortellement odieux depuis la veille. Mais le duc avait réussi à devenir premier ministre ; il fallait lui conserver cette dignité jusqu'à nouvel ordre.

En conséquence, Buttler résolut d'établir une contre-mine.

Le soleil commençait à dorer la cime des grands arbres du parc.

De l'endroit où se trouvait John, on apercevait le pavillon Strafford. Il craignit que le comte, après avoir été dévalisé par les bohémiens, n'eût regagné son séjour habituel. Le premier soin de Shrewsbury serait de se présenter au petit-lever pour raconter à Charles sa mésaventure ; et voilà que Buttler voulait empêcher provisoirement, quels que fussent d'ailleurs et l'ordre qu'il venait de recevoir et le désir du roi de parler au comte.

Il descendit dans le parc, et se dirigea vers le pavillon.

Shrewsbury ne s'y trouvait pas. Rien n'indiquait qu'il fût rentré dans le courant de la nuit. Malgré son état d'ivresse, il avait essayé peut-être de se défendre contre l'attaque des bohémiens. Comme ces derniers avaient reçu l'ordre de le garrotter au moindre signe de résistance, Buttler songea que le malheureux ivrogne, baillonné par Cass-Tête et les membres chargés de liens, pouvait être encore étendue vers le voisinage de la petite porte du parc.

Voir, pour la 1^{re} partie, les numéros du 9 août au 2 septembre, et pour la 2^e, les numéros du 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14 et 15 octobre.

Cette dernière supposition n'était pas plus exacte que la première. John crut deviner dès-lors où il trouverait le comte. Au lieu de rentrer dans le parc, il se dirigea du côté de l'église Saint-Paul.

Non loin de là demeurait Titus Oates.

Buttler, à cette heure matinale, s'étonna de voir toute la ville en bouleversement. Les questions qu'il adressait aux différents groupes amassés sur son passage obtenaient toutes la même réponse : la peste s'était déclarée à Londres.

Il resta calme à cette nouvelle effrayante ; ceux qui l'eussent examiné de près auraient même saisi facilement un éclair de joie qui sillonna sa rude physionomie. Une voix intérieure lui disait que ce fléau pouvait amener des circonstances favorables au complot dont il était le chef.

Sans plus de retard, il continua sa route.

Pour atteindre l'église Saint-Paul, il devait passer devant la taverne ; mais son intention n'était pas de s'y arrêter.

William, qui venait de rassurer mistress Buttler au sujet de la disparition de Clary, aperçut John au moment où celui-ci débuisquait d'une rue voisine et courut à sa rencontre.

C'est toi, mon pauvre garçon ! dit le sommelier

Oui, beau-père.

— Ne me donne plus ce nom, William.

— C'est une vieille habitude, je la perdrai difficilement, répondit Davis avec tristesse.

— Tu as donc appris...

— Je sais tout.

Il se mit alors à raconter la fuite de Clary, le désespoir de la jeune fille et la visite de Buckingham.

Sachant que le duc n'avait plus le parchemin en sa puissance, Buttler éprouva les transports d'une joie frénétique. Malheur à présent au ministre s'il ose s'écarter d'une ligne des inspirations qui lui seront dictées : John l'écrasera sans scrupule et sans remords.

— Conserve cet écrit, conserve-le précieusement, William !

— Mais si le duc emploie la violence pour me l'arracher ?

Buttler se frappa le front et réfléchit pendant quelques secondes.

— Retourne chez toi, dit-il. La peste est à Londres ; il faut savoir profiter de tout, même d'un malheur public, quand il s'agit d'assurer le triomphe de la bonne cause. As-tu parmi tes garçons un homme dévoué ?

William répondit affirmativement.

Le sommelier réfléchissait encore et semblait réfuter les objections qu'il se posait à lui-même.

— Impossible ! murmura-t-il ; au premier soupçon, le Stuart enverrait fouiller ma demeure. Cet écrit ne peut être déposé chez moi. D'un autre côté, le sortir de sa cachette serait une grave imprudence. Des espions, des assassins, payés par le ministre, pourraient assaillir celui qu'ils en jugeraient porteur.

— Que résoudre ? dit William.

— Il faut laisser le parchemin dans le placard. Tu éloigneras ensuite de ton logis tous ceux qui s'y trouvent.

— Et où les conduirai-je ? demanda le boulanger.

— La taverne est prête à les recevoir.

— Miséricorde ! ma mère ne voudra jamais consentir à cet arrangement.

— Le devoir de Marcelle est de suivre la comtesse. Tu laisseras dans ta maison celui de tes hommes dont tu auras fait choix. En cas d'attaque et de péril imminent, cet homme anéantira le parchemin plutôt que de l'abandonner au ministre... et, sois sans crainte, Buckingham ne le reprendra pas ; car, en sortant, tu auras soin de tracer une croix noire sur la porte d'entrée. Je défends au duc de trouver des satellites assez audacieux pour affronter ce signe maudit.

William jura d'obéir aux instructions de Buttler, et le sommelier continua sa route.

Il avait parfaitement saisi le but où visait Charles II. Sa contre-mine consistait à faire battre ensemble le comte et le tricheur éhonté du pavillon Strafford. Ce duel eût rendu anéanti le parchemin plutôt que de l'abandonner au ministre... et, sois sans crainte, Buckingham ne le reprendra pas ; car, en sortant, tu auras soin de tracer une croix noire sur la porte d'entrée. Je défends au duc de trouver des satellites assez audacieux pour affronter ce signe maudit.

William jura d'obéir aux instructions de Buttler, et le sommelier continua sa route.

Il avait parfaitement saisi le but où visait Charles II. Sa contre-mine consistait à faire battre ensemble le comte et le tricheur éhonté du pavillon Strafford. Ce duel eût rendu anéanti le parchemin plutôt que de l'abandonner au ministre... et, sois sans crainte, Buckingham ne le reprendra pas ; car, en sortant, tu auras soin de tracer une croix noire sur la porte d'entrée. Je défends au duc de trouver des satellites assez audacieux pour affronter ce signe maudit.

William jura d'obéir aux instructions de Buttler, et le sommelier continua sa route.

Il avait parfaitement saisi le but où visait Charles II. Sa contre-mine consistait à faire battre ensemble le comte et le tricheur éhonté du pavillon Strafford. Ce duel eût rendu anéanti le parchemin plutôt que de l'abandonner au ministre... et, sois sans crainte, Buckingham ne le reprendra pas ; car, en sortant, tu auras soin de tracer une croix noire sur la porte d'entrée. Je défends au duc de trouver des satellites assez audacieux pour affronter ce signe maudit.

William jura d'obéir aux instructions de Buttler, et le sommelier continua sa route.

Il avait parfaitement saisi le but où visait Charles II. Sa contre-mine consistait à faire battre ensemble le comte et le tricheur éhonté du pavillon Strafford. Ce duel eût rendu anéanti le parchemin plutôt que de l'abandonner au ministre... et, sois sans crainte, Buckingham ne le reprendra pas ; car, en sortant, tu auras soin de tracer une croix noire sur la porte d'entrée. Je défends au duc de trouver des satellites assez audacieux pour affronter ce signe maudit.

William jura d'obéir aux instructions de Buttler, et le sommelier continua sa route.

Il avait parfaitement saisi le but où visait Charles II. Sa contre-mine consistait à faire battre ensemble le comte et le tricheur éhonté du pavillon Strafford. Ce duel eût rendu anéanti le parchemin plutôt que de l'abandonner au ministre... et, sois sans crainte, Buckingham ne le reprendra pas ; car, en sortant, tu auras soin de tracer une croix noire sur la porte d'entrée. Je défends au duc de trouver des satellites assez audacieux pour affronter ce signe maudit.

William jura d'obéir aux instructions de Buttler, et le sommelier continua sa route.

Il avait parfaitement saisi le but où visait Charles II. Sa contre-mine consistait à faire battre ensemble le comte et le tricheur éhonté du pavillon Strafford. Ce duel eût rendu anéanti le parchemin plutôt que de l'abandonner au ministre... et, sois sans crainte, Buckingham ne le reprendra pas ; car, en sortant, tu auras soin de tracer une croix noire sur la porte d'entrée. Je défends au duc de trouver des satellites assez audacieux pour affronter ce signe maudit.

William jura d'obéir aux instructions de Buttler, et le sommelier continua sa route.

Il avait parfaitement saisi le but où visait Charles II. Sa contre-mine consistait à faire battre ensemble le comte et le tricheur éhonté du pavillon Strafford. Ce duel eût rendu anéanti le parchemin plutôt que de l'abandonner au ministre... et, sois sans crainte, Buckingham ne le reprendra pas ; car, en sortant, tu auras soin de tracer une croix noire sur la porte d'entrée. Je défends au duc de trouver des satellites assez audacieux pour affronter ce signe maudit.

William jura d'obéir aux instructions de Buttler, et le sommelier continua sa route.

Eugène DE MIRECOURT.

(La suite à un prochain numéro.)

du pouvoir exécutif donna sa démission, le citoyen Marie fut le seul des cinq membres qui la composaient qui consentit à prendre un ministère. Maintenant, que le pouvoir dont il a fait partie se disloque et que le drapeau monarchiste est résolument arboré; le citoyen Marie garde son portefeuille, pendant que des républicains fermes le délaissent.

Que ne peut-on attendre d'un homme qui veut garder le pouvoir quand même, et s'est fait avec tant de passion et de persistance l'avocat de l'état de siège et du despotisme à tous les degrés.

Il avait été question du citoyen Gatiou-Arnould pour le ministère de l'instruction publique; mais un double obstacle s'est présenté. Personnellement, il n'aurait pas voulu être accolé à des monarchistes, et d'un autre côté les légitimistes lui faisaient l'honneur de ne pas vouloir de lui. Il n'y avait aucune négociation sérieuse à tenter.

Quel vertige a frappé le général Cavaignac, pour qu'il ait été poussé à cette combinaison désastreuse? Tout simplement le vertige de l'ambition. On dit que bien persuadé qu'il ne pouvait compter sur les voix des républicains pour la présidence de la République, il a voulu du moins tenter de réunir les suffrages de la réaction. Mais il lui arrivera ce qui est arrivé au citoyen Lamartine: les monarchistes, après l'avoir suffisamment usé, l'abandonneront pour choisir un des leurs. C'est tout le bénéfice qu'il aura retiré de sa dictature.

Détails sur la Révolution de Vienne.

Nous empruntons les détails suivants au *Courrier du Bas-Rhin*:

Une révolution terrible, sanglante vient d'éclater à Vienne, et les nouvelles que nous recevons aujourd'hui expliquent pourquoi le courrier de Vienne n'était pas arrivé hier.

Les affaires de la Hongrie ont été la cause occasionnelle de cette révolution qui couvait depuis longtemps dans les esprits. Nous avons dit hier que le manifeste de l'empereur était une déclaration de guerre contre la Hongrie, que de toutes parts les troupes autrichiennes avaient reçu l'ordre de pénétrer en Hongrie et de rejoindre Jellachich pour marcher sous ses ordres contre les Hongrois. Le 6 octobre, à cinq heures du matin, les grenadiers des régiments autrichiens Richter, Grabowski et Hess devaient être dirigés par le chemin de fer du Nord sur Presbourg d'où ils seraient arrivés au camp de Jellachich. Les grenadiers partaient malgré eux; le peuple le savait. Aussi avant cinq heures du matin une foule immense avait-elle envahi le débarcadère, enlevé les rails et rendu le départ impossible. Les officiers voulurent alors conduire les troupes à pied jusqu'à la première station après Vienne, pour les faire monter en chemin de fer; mais le peuple s'y opposa également, la garde nationale se joignit au peuple pour empêcher le départ, et construisit même une barricade devant un pont que les grenadiers autrichiens étaient obligés de traverser.

Le ministère connaissait les dispositions des grenadiers; il voulut insister pour leur départ, et envoya le régiment de Nassau et plusieurs escadrons de cavalerie pour les escorter. Les grenadiers se révoltèrent alors ouvertement, ils passèrent dans les rangs du peuple, et découvrirent une partie du pont.

La légion académique arriva à son tour, pour seconder la garde nationale, et elle occupa le chemin de fer même. Les deux partis restèrent ainsi quelque temps en présence, jusqu'à ce qu'un petit nombre d'ouvriers arriva conduisant un caisson de poudre et quatre canons que l'artillerie leur avait laissés prendre. A cette vue, le régiment d'infanterie de Nassau se forma en colonnes d'attaques, et commença le feu vers le chemin de fer et vers le pont. Une fusillade très-vive s'engagea immédiatement; les feux de pelotons se succédèrent; la garde nationale, la légion académique et les grenadiers qui faisaient cause commune avec elles, eurent le dessus et mirent en fuite les troupes qui leur étaient opposées. Le général Bréda, qui commandait le feu contre le peuple, fut tué d'un coup de fusil au moment où il voulait conduire la troupe à l'attaque. Il y eut dans cette affaire vingt hommes tués du régiment de Nassau, cinq de la garde nationale et de la légion académique, et un grand nombre de blessés. Les vainqueurs rentrèrent en ville, après avoir encloué deux canons, et établirent les deux autres sur la place de l'Université. Les portes de la ville furent occupées par la légion académique et par la garde nationale; le tocsin sonna, et toutes les mesures militaires nécessaires prescrites par le comité des étudiants et le comité central des réunions populaires.

Vers une heure de l'après-midi, une partie de la garde nationale entra en ville, se dirigeant vers la place Saint-Etienne; elle fut attaquée par la troupe, et un combat très vif s'engagea.

A trois heures, trois compagnies de pionniers, conduisant quatre canons, entrèrent en ville par une porte qui était au pouvoir des troupes; elles furent assaillies par le peuple, et malgré un feu de mitraille nourri, dispersés, laissant de nombreux morts sur le champ de bataille et de nombreux prisonniers entre les mains de la population. Des barricades furent alors construites dans beaucoup de rues, et l'insurrection s'étendit à la ville entière.

Vers cinq heures du soir, le peuple attaqua le ministère de la guerre et s'empara des canons qui s'y trouvaient, pénétra dans l'hôtel du ministre, comte de Latour, auquel étaient adressées les lettres de Jellachich, s'empara de lui, malgré les députés, les membres de la légion académique et les gardes nationaux qui veulent le défendre, et après l'avoir tué, suspendit son cadavre à un poteau de lanterne. Les papiers trouvés chez le ministre furent saisis et transportés à l'Université.

L'arsenal, qui renfermait 80,000 fusils et une grande quantité de munitions, était occupé par des pionniers, par des soldats appartenant à d'autres corps, et par les gardes nationaux dévoués à l'empereur. Vers six heures et demie, le peuple se présenta demandant des armes. Elles lui furent refusées. Un combat acharné s'engagea alors; les troupes balayaient les rues en tirant à mitraille; les morts et les blessés tombaient par centaines du côté du peuple, tandis que les coups tirés par le peuple ne portaient pas. L'exaspération populaire augmenta à cette vue; la foule amena des canons et chercha à enfoncer la porte de l'arsenal. Le combat dura pendant toute la nuit, sans succès décisif de part ni d'autre.

Le 7, à sept heures et demie du matin, les troupes renfermées dans l'arsenal consentirent à se retirer, à condition qu'il serait occupé par la légion académique et par la garde nationale. Après cette occupation, des armes furent distribuées au peuple.

Après la prise de l'arsenal, une tranquillité apparente est rentrée dans la ville. Nos dernières nouvelles vont jusqu'au 7, à 4 heures du soir. A ce moment, il n'y avait plus ni combat, ni désordre; les barricades n'étaient pas enlevées; mais le peuple circulait par les rues; la légion académique et la garde nationale continuaient à se tenir sous les armes.

Qu'étaient devenus, pendant cette sanglante journée, qui, d'après un correspondant de la *Gazette d'Augsbourg*, a coûté la vie à plus de mille personnes, qu'étaient devenus les pouvoirs de l'Etat, la Diète et l'empereur?

Dans la matinée du 6, plusieurs membres de la gauche s'étaient réunis et avaient envoyé une adresse au président de la Diète, Strohbach, pour le prier de convoquer l'assemblée, afin que celle-ci prit les mesures nécessaires pour mettre fin à l'effusion du sang. Le président répondit par un refus, en alléguant que l'affaire n'était pas assez sérieuse. La Diète se réunit, malgré ce refus sous la présidence du vice-président Smolka et se déclara en permanence.

A sept heures du soir, on nomma une commission composée en majorité de membres de la gauche, et on lui transféra le pouvoir exécutif. Luchner fit la motion d'envoyer à l'empereur une adresse portant qu'il devait nommer un ministère qui jouit de la confiance de la population, et dans lequel il ne resterait que deux membres du ministère précédent, Doblhoff et

Hornborst; que Jellachich devait être destitué de ses fonctions de gouverneur de la Hongrie; que les derniers manifestes adressés par l'empereur à la nation hongroise devaient être retirés, et qu'une amnistie générale devait être rendue pour les événements du jour. Cette motion fut adoptée, et une députation envoyée à l'empereur pour lui remettre l'adresse.

A sept heures et demie, nouvelles décisions de la Diète, portant que le député Scherzer sera nommé commandant général provisoire de la garde nationale de Vienne et des environs; que la légion académique et la garde nationale seront conjurées de faire cesser le combat près de l'arsenal; qu'il sera donné ordre au commandant des troupes d'Auersperg de s'abstenir de toute intervention militaire.

A huit heures du soir, la Diète décide que de nouvelles munitions seront fournies à la légion académique.

A neuf heures, défense est faite au directeur du chemin de fer du sud de transporter des troupes à Vienne.

A onze heures et quart, la députation qui s'était rendue auprès de l'empereur, à Schönbrunn, revient, avec la réponse de l'empereur, qui a déclaré qu'il prendrait en considération la prière de la Diète, et qu'il promettait de nommer un nouveau ministère populaire, dont Doblhoff et Hornborst feraient partie.

A minuit, on annonce que l'arsenal est en feu; nouvelle invitation au peuple de cesser les hostilités.

Le 7, à deux heures et demie du matin, ordre est donné au général Auersperg, qu'il n'aura plus d'autres ordres à exécuter que ceux qu'il recevra de la Diète.

A dix heures du matin, la diète prescrit au conseil municipal de Vienne, élu il y a quelques jours, d'entrer immédiatement en fonctions. On annonce à la diète que l'empereur a quitté la résidence de Schönbrunn. Une commission est nommée pour s'informer de la réalité de ce fait.

A onze heures et demie, le ministre Krauss vient annoncer qu'il a reçu de Schönbrunn un manifeste de l'empereur, avec prière de le contresigner, mais qu'il croit devoir refuser sa signature à un acte qu'il n'aurait jamais conseillé. Ce manifeste se termine par ces mots:

« Je me fie à Dieu et à mon droit; je quitte le voisinage de ma capitale, pour chercher les moyens de venir en aide à mon peuple opprimé. Que ceux qui aiment l'Autriche et la liberté se serrent autour de moi! »

L'Assemblée a décidé après cette lecture qu'elle réunirait tous les pouvoirs entre ses mains, et qu'elle allait nommer un nouveau ministère.

Ce n'est pas une simple insurrection, c'est, comme nous l'avons dit en commençant, une révolution qui s'est accomplie à Vienne. La République n'est pas proclamée, mais elle existe de fait.

Madame de Latour, l'épouse de l'envoyé de la République, a déployé un courage vraiment héroïque. Au plus fort de l'action, au milieu d'une pluie de balles, cette jeune femme, toute frêle et délicate, s'élançait dans la rue et cherchait les blessés pour les ramener dans la maison qu'elle habite, et qui devint bientôt une vraie ambulance.

— Au départ du courrier, le peuple se disposait à prendre un certain nombre de banquiers et d'autres personnes dont il a à se plaindre.

P. S. Les dernières nouvelles annoncent que le peuple, menacé par la fuite de l'empereur, comme la France jadis par le voyage de Varennes, a brûlé le palais impérial de Schönbrunn. Elles ajoutent que les troupes enrôlées se sont portées sur Vienne, qu'elles bombardent.

Espérons que la cause démocratique sortira triomphante de cette terrible épreuve.

Cet acte couronnerait dignement les derniers jours de cette monarchie chargée de crimes, et la fin des Habsbourg ne démentirait pas leur vie. Mais la fortune de la révolution est grande comme son énergie, et nous espérons qu'au lieu d'un trône la cour impériale trouvera son tombeau dans cette ville de Vienne qui a si longtemps dormi et qui est aujourd'hui la ville sainte, la ville de la révolution.

Le Bonapartisme.

Il est enfin venu à la tribune, ce triste personnage dont la mission semble être de déconsidérer l'illustre nom que le hasard lui a donné. Il est venu, et, cette fois, indocile à tous les conseils, il a débuté, sans la lire, la leçon qu'il avait préparée. Eh bien! nous le disons, si nous avons pu craindre un moment qu'un jeune ambitieux, abusant du prestige d'une gloire qui lui est étrangère, n'entrât tout botté dans le parlement et ne retardât par ses intrigues la marche irrésistible de l'idée républicaine, cette crainte s'est évanouie.

Il ne nous reste qu'une seule frayeur, c'est que des citoyens, étrangers aux choses politiques, ne se laissent aller à un engouement posthume et n'imposent à la France cette honte, aux yeux de l'Europe, de se jeter dans les bras d'un vulgaire fanfaron.

Certes, le premier souffle populaire aurait bientôt fait d'emporter cette façon d'empereur, dans lequel il y a tout au plus l'étoffe d'un sous-préfet, mais l'expérience serait aussi coûteuse et aussi sanglante peut-être que celle dont nous supposons dernièrement l'essai à Messieurs les légitimistes.

Et maintenant on peut le demander:

Qu'est-ce donc enfin que le bonapartisme? Est-ce un culte rendu à la mémoire d'un homme qui fut l'un des plus grands génies de l'humanité? Mais ce culte est celui de toute âme française. Il a pour symbole la colonne de Boulogne; le cenotaphe des invalides, le nom de plusieurs villes, quais et rues. C'est le culte de la mémoire d'un grand homme.

Mais comprendre autrement le respect, l'enthousiasme même qu'on peut conserver ou même concevoir pour celui qui plaça si haut le nom de la France. Chercher à le travestir dans un neveu dont toute la vie n'a été qu'un long outrage à la mémoire de son oncle. Faire de ce neveu médiocre et ridicule, l'héritier de tant de gloire, c'est tailler la redingote grise pour en revêtir un nain.

Sans doute, si tout le bonapartisme de quelques gens se réduisait au désir de voir rentrer un proscrit dans sa patrie, comme cela existe pour la grande majorité des électeurs, il n'y aurait rien à dire. Mais que veulent dire ces statuettes qu'on voit, à Paris, chez tous les marchands de gravures et qui représentent le citoyen Louis Bonaparte, orné d'un magnifique crachat, suivant l'usage des princes. M. Louis Bonaparte est-il prince ou citoyen? S'il est prince, comme la Constitution abolit tous les titres de noblesse, les distinctions de naissance, il proteste contre la Constitution. S'il est citoyen, que veut dire cette insigne dont on décore ses bustes et ses portraits.

C'est un détail puéril, dira-t-on, une fantaisie de peintre ou de statuaire. Pardon! mais un petit point noir, à peine visible à l'horizon, annonce souvent une tempête. Un petit symptôme peut être l'indice d'un grave événement. Ainsi cette plaque sur la poitrine d'un ci-devant prince, peut en dire tout autant que le cordon rouge dont M. Crédit est affublé sur tous ses portraits.

Eh bien! si le bonapartisme n'est pas seulement le culte d'un grand nom, d'une mémoire glorieuse, s'il est plus que cela, s'il va jusqu'à rêver, au profit d'un constable anglais, la réédification d'un trône qui, fondé sur la gloire, s'éleva bien plus par le despotisme que par les hasards des combats, le bonapartisme est coupable. Coupable envers la France, envers la République, coupable surtout de folie et d'illusions.

L'idée républicaine, en effet, qui a su faire son chemin à travers le despotisme de l'empire, le bigotisme de la restauration et les poursuites acharnées de la royauté de Juillet, ne sera pas étouffée par un homme de la taille et de la valeur du citoyen Louis Bonaparte. Seulement si cette idée est quelque temps comprimée par une main impudente, elle fera de nouveau explosion et cette fois d'une façon si terrible que tout ce qui lui résiste aujourd'hui sera emporté, brisé, broyé sous ses pas. Ce n'est pas nous qui perdrons le plus à cette épreuve, comme on voit. Néanmoins, nous sommes loin de la désirer, et ce n'est par notre faute si les événements viennent bientôt nous donner raison.

COMITÉS ET BUREAUX.

Le comité du travail a continué la discussion sur la proposition du citoyen Peupin, relative à l'apprentissage. On a vivement discuté au sujet de l'art. 12, portant que le maître doit, à peine de tous dommages et intérêts, enseigner à l'apprenti progressivement et dans son entier l'art ou la profession qui fait l'objet du contrat.

Le citoyen Tillancourt, appuyant cette disposition, a dit qu'elle devait avoir pour résultat d'arrêter ces émigrations irréflechies des enfants de la campagne vers les villes; ils y sont très-souvent attirés par des patrons, sous le prétexte d'apprendre une profession, mais en définitive pour être exploités, et exécuter seulement quelques parties de leur art; puis à la fin de l'engagement le jeune homme est incapable d'entrer dans un atelier régulier et de gagner sa vie. Dès-lors, il devient un danger pour la société. A la suite de ces observations, l'article en discussion a été adopté.

Le tribunal correctionnel de la Seine, 7^e chambre, présidé par le citoyen Jourdain, a statué aujourd'hui sur la plainte en diffamation et en dénonciation calomnieuse portée par le citoyen Ledru-Rollin contre le citoyen Canoby, chef de bataillon de la garde nationale de la banlieue, employé à l'administration des postes, et contre le citoyens Bignan père et fils, Garin, Paulin, Trouessart, Basset et Laroche.

Le tribunal s'est déclaré incompétent et renvoie la partie civile à se pourvoir ainsi qu'elle avisera.

Apothéose du citoyen Thiers.

Après avoir déclaré que l'association est impossible en agriculture, le citoyen Thiers a trouvé le moyen de tourner le dos plus complètement encore à la vérité en soutenant que l'agriculture n'avait rien à souffrir de l'usurier, et n'était nullement intéressée à la mobilisation du crédit. Son discours d'hier, qui est une continuelle négation et qui ne conclut à rien de pratique, a trouvé de vifs admirateurs; mais le *Courrier français* a résisté à l'entraînement. Nous lisons dans ce journal:

« Le talent du citoyen Thiers, et il est merveilleux, consiste à embrouiller les questions, tout en ayant l'air de les élucider.

« Toutes les évaluations prestigieuses du citoyen Thiers changeront-elles la vérité de la question? Il ne s'agit pas de nous dire si la propriété foncière est plus ou moins considérable, plus ou moins endettée. Il s'agit de dire si l'on veut que l'agriculture continue à produire à perte vis-à-vis du créancier qui la ruine; si l'on veut, en un mot, relever son crédit ruiné et son existence compromise en lui rendant le prêt plus accessible et moins onéreux.

« Le citoyen Thiers a insisté pendant deux heures sur la critique du projet. Mais enfin, puisque le citoyen Thiers est un si habile financier et un si grand homme d'Etat, pourquoi n'a-t-il pas un remède? N'est-ce pas du remède surtout qu'on avait besoin? Voulez-vous savoir pourquoi il n'a proposé aucune solution? C'est que le citoyen Thiers n'est qu'un génie critique, c'est qu'il a l'esprit vide et l'intelligence inféconde! »

Joie des Royalistes.

Les royalistes avaient dit qu'ils faisaient l'épreuve de la République. Ces messieurs doivent être contents aujourd'hui. L'élection du président par le pays nous promet une épreuve douloureuse, sanglante peut-être; la République en triompha, mais beaucoup de républicains honnêtes et modérés auront prouvé, en nous exposant à de pareilles crises, qu'ils n'étaient ni modérés, ni honnêtes, ni républicains.

Les démocrates sincères qui ont aveuglément confié les destinées du pays à toutes les factions sentiront leur faute en entendant les cris de joie des royalistes, qui voient déjà la République perdue. Voici ce qu'on lit dans le journal du citoyen de Genoude, qui a promis le retour de Henri V entre la moisson et les vendanges:

« L'Assemblée nationale a complété ce qu'elle a fait le 15 mai. Ah! si elle avait su on pu le 4 mai. Mais ne récriminons pas. Ce qu'elle vient de faire est bien, très-bien. C'est à la nation à faire le reste.

« Si, au lieu de faire faire la constitution par l'Assemblée, on eût demandé au peuple d'en poser les bases, on aurait eu une œuvre toute française, toute nationale, et le cercle des révolutions aurait été fermé en France. Le peuple a une admirable intelligence, il comprend encore mieux les questions de principes que les questions de personnes. On serait étonné des déclarations qui sortiraient des derniers hameaux de la France. Ce qu'on devait faire le 24 février et le 4 mai, on va le tenter enfin. Qu'on ne s'y trompe pas, ainsi que l'a dit le citoyen de Lamartine: *Alea jacta est*. Mais ces paroles de César passant le Rubicon, doivent mieux convenir à la situation que si un ambitieux avait usurpé le pouvoir. Le peuple investi de son droit de décider la constitution du pouvoir, ce n'est pas l'usurpation, c'est la légitimité nationale. »

Nouvelles d'Italie.

TURIN, 12 octobre. — Les chambres sont convoquées pour le 16 de ce mois. La lettre de convocation invite tous les députés à se rendre à leur poste et à ne pas faire défaut dans un moment où de graves questions vont être discutées.

GÈNES, 11 octobre. — Les agents de l'Autriche et de la compagnie de Jésus travaillent ici dans les ténèbres, et cherchent par tous les moyens les plus déloyaux à entretenir l'état d'agitation de notre ville et à y fomenter des troubles. La nuit dernière des affiches incendiaires et subversives ont été placardées

sur tous les murs de la ville. Le peuple et la troupe les ont arrachés et l'effet qu'on s'en promettait a été manqué.

VENISE, 5 octobre. — Une lettre du Frioul annonce que le commandant de la forteresse d'Osope, ayant été invité à dîner par le pharmacien du pays, au pied de la *Vooeca*, conçut quelques soupçons de trahison. Il ordonna donc à des hommes sûrs de descendre du fort et de pénétrer dans la maison où devait avoir lieu le repas, aussitôt qu'il y serait entré. Il fit faire une perquisition rigoureuse dans toute la maison, où il découvrit des papiers importants, entr'autres un acte par lequel le médecin, le curé et d'autres notables s'engageaient à livrer la forteresse pour quarante mille livres. Les deux derniers furent arrêtés et mis sous bonne garde, le pharmacien fut mis à mort sur-le-champ.

ALEXANDRIE, 10 octobre. — Les préparatifs de guerre se poursuivent avec activité. Les travaux de fortification autour de la ville touchent à leur fin. De grands approvisionnements de lard, de riz et de vin arrivent de tous côtés.

BOLOGNE, 6 octobre. — L'Autriche a notifié le blocus de Venise aux consuls résidents à Trieste.

NAPLES, 5 octobre. — Hier est arrivé un bateau à vapeur, porteur des bases de la médiation anglo-française dans les affaires de Sicile. On assure que la principale condition serait la reconnaissance des deux royaumes sous un même sceptre.

(*Libertà Italiana.*)

LIVORNE, 9 octobre. — Le nouveau gouverneur est arrivé en noire ville; tout est rentré dans l'ordre.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS, DU 13 OCTOBRE 1848.

La constitution du ministère est donnée de nouveau, elle ne fait pas de hausse; on cite toujours le citoyen Dufaure, ayant pour collègue le citoyen Vivien ou Beaumont.

La rente 5 0/0, laissée à 69, descend au plus bas à 68 85, pour finir à 68 90.

Le 3 0/0, de 44 55, arrive à 44 50, pour fermer au plus bas à 44 25.

La banque de France, de 1580, descend à 1570.

Les chemins de fer varient peu. Orléans fait 625 25, Avignon-Marseille 185; enfin le Nord 561 25 vers la fin de la bourse.

Le marché est très-faible.

Actes Officiels.

Le ministre de l'instruction publique, arrête :

Art. 1er. L'histoire de l'Europe et celles de la France, pendant la période de la Révolution, du Consulat et de l'Empire, depuis 1789 jusqu'en 1814, prendront place dans les études des Lycées et des Collèges, à partir de la présente année scolaire.

Art. 2. Cette étude nouvelle formera le complément double du cours d'histoire moderne en seconde, et du cours d'histoire de France en rhétorique. Elle comprendra cinq grandes questions d'une part et dix de l'autre.

Art. 3. Des questions correspondantes seront ajoutées, pour l'histoire moderne, comprenant celles de la France au programme actuel du baccalauréat ès-lettres pour faire partie de l'examen, à partir du 1er juillet prochain.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui renferme plusieurs arrêtés portant nomination de divers préfets, sous-préfet et conseillers de préfecture.

On lit dans le *Moniteur* :

L'arrêté du 8 septembre dernier a déterminé le type du sceau de l'Etat. Les sceaux, timbres et cachets des autorités judiciaires doivent être conformes à ce type. Il en est de même des notaires qui, au terme de la loi du 25 ventose an II, sont tenus d'avoir un cachet ou sceau particulier, d'après un modèle uniforme, le type de la République française.

Pour l'exécution de cette disposition, et pour obéir aussi au décret du 29 ventose an XIII, le ministre de la justice a décidé que le modèle du sceau de l'Etat serait lithographié, et que des épreuves de la lithographie seraient remises aux graveurs du commerce qui seront obligés de s'y conformer. A partir de mardi prochain ces épreuves leur seront distribuées, soit aux archives du ministère de la justice, soit chez le graveur général des Monnaies. Quant à la fourniture des sceaux, timbres et cachets des cours, tribunaux et justice de paix, dont la dépense doit être supportée par le ministère de la justice; elle sera l'objet d'une adjudication publique.

(*Correspondance particulière du Peuple Souverain.*)

Paris, le 15 octobre 1848.

Ce ne serait pas le citoyen Freslon, comme nous le disons dans notre article de ce jour, qui aurait été désigné pour le ministère de l'instruction publique, mais bien le citoyen Fresneau. Au reste, à quatre heures et demie, nous avons reçu l'assurance et de très-bonne source, que les citoyens Dufaure et Vivien étaient seuls nommés ministres, et qu'il n'aurait pas encore été pourvu au remplacement du citoyen Vaulabelle, lequel a toutefois irrévocablement perdu son portefeuille.

Les citoyens Sénard, Recurt et Vaulabelle n'ont point donné leurs démissions. Ils ont été révoqués avec une brutalité qui rappelle la destitution de M. de Châteaubriant par M. de Villèle. Sans avoir nullement été prévenus d'avance, ils ont chacun reçu une lettre du général Cavaignac, qui les informait de leur destitution. Nous tenons ce fait d'un représentant qui le tenait lui-même d'un des ministres révoqués.

Le bruit court, et ce sont des personnes d'ordinaire bien informées qui le rapportent, que le citoyen Ducoux, préfet de police, vient de donner sa démission. Il l'aurait lui-même annoncée à l'Assemblée à quelques-uns de ses collègues. On avait parlé, pour son remplacement, du citoyen Raynal (de l'Aude); mais nous pouvons affirmer que ce bruit n'a aucun fondement. Nous ne croyons pas davantage à la nomination du citoyen Trouvé-Chauvel, dont on a également parlé.

Pendant la séance, on a vu le moment où le général Cavaignac allait dire le nom des nouveaux ministres. C'est l'incident le plus étrange qui arrête le chef du pouvoir exécutif. Il a appris par un confident, qui venait de l'entendre dans un groupe, que la Montagne et une partie de la gauche avaient projeté d'accueillir le nom de MM. Vivien et Dufaure par le cri de : *Vive le*

roi! On comprend que le chef du pouvoir exécutif ait reculé devant une manifestation aussi grave.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 12 octobre 1848.

On procède au scrutin sur l'amendement du citoyen A. Thourat, tendant à réduire à 400,000 fr. le traitement du président de la République. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants,	734
Majorité absolue,	366
Pour l'amendement (boules blanches),	182
Contre (boules noires),	549

On reprend la suite du projet de constitution.

Un membre demande que le président reçoive 100,000 fr. par mois. — Rejeté.

Le citoyen Deslongrais propose un million par an. — Cet amendement est rejeté.

L'article 59 de la commission est mis aux voix et adopté.

L'article 60 est mis aux voix et adopté sans discussion; il est ainsi conçu : « Il réside au lieu où siège l'Assemblée nationale, et ne peut sortir du territoire de la République sans y être autorisé par une loi. »

Art. 61. Le président de la République nomme et révoque les ministres.

« Il nomme et révoque, en conseil des ministres, les agents diplomatiques, les commandants militaires des armées de terre et de mer, les préfets, le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, les gouverneurs de l'Algérie et des colonies, le gouverneur de la Banque de France, les procureurs généraux et autres fonctionnaires d'un ordre supérieur.

Il nomme et révoque, sur la proposition du ministre compétent, dans les conditions réglementaires déterminées par la loi, les agents secondaires du gouvernement.

Le citoyen Sauteyra propose de retrancher ces mots : « Gouverneur de la banque de France. »

La commission adhère à cette suppression.

L'article 61 est adopté.

La séance est levée à six heures.

(*Correspondance particulière du Peuple Souverain.*)

Séance du 13 octobre 1848.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

La séance est ouverte à midi et demi.

Le procès-verbal est adopté sans réclamations.

On poursuit la discussion du projet de constitution.

Art. 62. « Il a le droit de suspendre, pour un terme qui ne pourra excéder trois mois, les agents du pouvoir exécutif élus par les citoyens.

« Il ne peut les révoquer que de l'avis du conseil d'Etat.

« La loi détermine les cas où les agents révoqués peuvent être déclarés rééligibles aux mêmes fonctions.

« Cette déclaration d'inéligibilité ne pourra être prononcée que par un jugement. (Adopté.) »

Art. 63. « Le nombre des ministres et leurs attributions sont fixés par le pouvoir législatif. (Adopté.) »

Art. 64. « Les actes du président de la République, outre que ceux par lesquels il nomme et révoque les ministres, n'ont d'effet que s'ils sont contre-signés par un ministre. (Adopté.) »

Art. 65. « Le président de la République, les ministres, les agents et dépositaires de l'autorité publique, sont responsables, chacun en ce qui les concerne, de tous les actes du gouvernement et de l'administration.

« Une loi déterminera le cas de responsabilité, les garanties des fonctionnaires et le mode de poursuite. (Adopté.) »

Art. 66. « Les ministres ont entrée dans le sein de l'Assemblée nationale; ils sont entendus toutes les fois qu'ils le demandent, et peuvent se faire assister par des commissaires nommés par un décret du président de la République. (Adopté.) »

Art. 67. « Il y a un vice-président nommé par l'Assemblée nationale, sur la présentation faite par le président dans le mois qui suit son élection.

« En cas d'empêchement du président, le vice-président le remplace.

« Si la présidence devient vacante par décès, démission du président ou autrement, il est procédé dans le mois à l'élection du président.

« Le nouveau président est élu pour quatre ans. »

Le citoyen Kœnig propose cet amendement :

« Il y a un vice-président nommé par l'Assemblée sur la présentation de trois candidats faite par le président, etc., le reste comme au projet. »

Le citoyen Coquerel demande la suppression de ces mots : sur la présentation du président. Il combat cet amendement.

L'amendement est mis aux voix. La première épreuve est déclarée douteuse. A la seconde, qui semble également douteuse, le citoyen président déclare que ces mots : sur la présentation du président, sont adoptés. (Violentes réclamations de tous les points de la salle. — Longue agitation.)

Le chiffre de trois candidats est adopté.

Le citoyen Clément Thomas propose la disposition additionnelle suivante :

« Le vice-président ne pourra être choisi parmi les parents ou alliés du président jusqu'au sixième degré inclusivement. (Adopté.) »

On passe au chapitre VI du *Conseil d'Etat*.

Le citoyen Sainte-Beuve combat la création du conseil d'Etat tel qu'il est organisé par le projet de constitution.

Le citoyen Marcel Barthe soutient que le conseil d'Etat, inventé par la commission de constitution, désorganise ce qui est, sans rien organiser de nouveau.

Le citoyen CAVAIGNAC, président du conseil, a la parole pour une communication du gouvernement.

Citoyens représentants, dit-il, le 24 juin dernier, l'Assemblée, usant de son initiative, a mis Paris en état de siège. A son initiative seule il appartient de décider si cette mesure doit cesser d'être appliquée. Nous avons l'honneur de vous proposer de nommer une commission chargée de recevoir les communications que nous avons à lui faire.

Dans le cas où l'Assemblée penserait que ces communications doivent lui être faites directement, nous sommes tous prêts à les lui faire. (Parlez! Non! une commission dans les bureaux!)

Le citoyen président. Le citoyen Berger a déposé une proposition tendant à demander la levée immédiate de l'état de siège. Cette proposition sera renvoyée dans les bureaux, et l'Assemblée aura alors à se prononcer. (Bruit.)

Le citoyen LA BORDÈRE. Une proposition vient de vous être faite par le chef du pouvoir exécutif, il me semble que c'est sur cette proposition que nous devons délibérer.

Le citoyen CAVAIGNAC, chef du pouvoir exécutif. Le gouvernement ne recule pas devant cette initiative; mais il lui semble que, dans cette circonstance, il est de son devoir de s'entendre avec l'Assemblée. Nous ne refusons pas de nous expliquer en séance publique, mais nous croyons qu'il serait plus convenable qu'une commission de l'Assemblée fut chargée de s'entendre avec nous sur la prolongation ou la levée de l'état de siège.

Le citoyen Clément THOMAS. Avant que cette grave question soit résolue, il est indispensable que nous sachions à qui nous avons affaire, et si la crise ministérielle est terminée. (Oui! Non!) Y a-t-il oui ou non deux ministères? (Bruit.)

Le citoyen CAVAIGNAC. L'Assemblée doit comprendre qu'il n'y a pas simultanément entre deux ministères. Il est évident qu'il y a un ministère et qu'il n'y en a pas deux.

Une voix. Lequel?

Le citoyen CAVAIGNAC. Lequel? mais c'est celui que vous connaissez. Il

est évident qu'il n'y a pas de ministère secret. S'il y avait un ministère nouveau, notre devoir serait de le faire connaître à l'Assemblée. (Très-bien! Agitation.)

Le citoyen Clément Thomas reparait à la tribune. (Clameurs.) Il est évident que nous ne pouvons nous prononcer si nous ne savons pas nettement à qui nous avons à faire. Y a-t-il oui ou non crise ministérielle. (Agitation.)

Le citoyen président. Je mets aux voix la proposition du pouvoir exécutif. Que ceux qui sont d'avis qu'une commission doit être nommée veuillent bien se lever.

La proposition est adoptée à la presque unanimité.

Le citoyen président. En conséquence, l'Assemblée se réunira demain à onze heures dans ses bureaux pour nommer cette commission. (Non! non! maintenant! aujourd'hui!)

La séance continue.

Chronique locale.

— Par arrêté du citoyen ministre de l'instruction publique et des cultes, le citoyen Laroque, recteur de l'académie de Caen, a été nommé aux mêmes fonctions à Lyon, en remplacement du citoyen Lorrain, mis sur sa demande en disponibilité.

— Mgr Sibour, archevêque de Paris, est arrivé avant-hier à Lyon. Il est descendu à l'hôtel de Milan.

— La commission provisoire, nommée dans la réunion qui a eu lieu jeudi dernier, au Palais Saint-Pierre, salle de l'Agriculture, composée des délégués des ébénistes, fabricants de fauteuils, facteurs de pianos, fabricants de billards, tourneurs en meubles et en chaises, sculpteurs, découpeurs, marqueteurs, invite les patrons, maîtres, marchands et ouvriers des différentes corporations à se réunir en assemblée générale, lundi prochain, à deux heures de relevée, chez le citoyen Sanaoze, avenue de Vendôme, aux Brotteaux, pour s'entendre au sujet d'un projet d'association, et sur différents moyens utiles afin d'arriver à une amélioration générale.

— On nous prie de publier la pétition suivante qui se couvre de signatures :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Au citoyen préfet du département du Rhône.

Citoyen,

Des plaintes nombreuses et fondées s'élèvent contre l'administration des hospices de Lyon, et malgré des avertissements de toute nature, la presse enregistre chaque jour de nouveaux abus.

Pour les faire cesser, nous venons vous demander le changement des administrateurs actuels et la nomination de nouveaux, par le suffrage universel ou par le conseil municipal.

Ceux en fonctions relèvent encore directement de la monarchie, et cependant sept mois se sont écoulés depuis la Révolution de Février.

Les élus du peuple comprendront mieux leur devoir :

Ils supprimeront les sinecures et les gros traitements;

Ils s'entoureront d'un personnel bienveillant pour tous et dévoué à nos institutions républicaines, protectrice de l'humanité;

Ils feront cesser ces spéculations sordides sur les misères humaines qui viennent si souvent affliger les hommes de bien.

Par une sage répartition des immenses ressources des hospices, ils parviendront, sans de nouveaux sacrifices publics, à éteindre la mendicité, cette plaie sociale.

Enfin, leur administration, au lieu d'être illusoire, sera toute d'abnégation, de dévouement.

Veillez, citoyen préfet, appeler sur ce point l'attention du gouvernement.

Le conseil d'arrondissement, pénétré de l'importance de cette question, vient, à l'unanimité d'émettre le même vœu.

En attendant de votre sollicitude une solution prompte et favorable à notre demande, nous avons l'honneur d'être, avec respect, citoyen préfet, vos dévoués.

Lyon, 10 octobre 1848.

(*Suivent les signatures.*)

Nous appuyons d'autant plus cette demande que très-souvent nos colonnes ont enregistré des plaintes très-graves sans que la plupart aient été démenties.

Le comité exécutif avait déjà formulé ce vœu d'une manière très-pressante.

Nous ne comprenons pas que les administrateurs mis ainsi en suspicion, n'aient pas spontanément après Février, demandé à être soumis à l'élection, cette épreuve populaire.

Dans tous les cas, l'autorité supérieure, nous l'espérons, saura faire promptement son devoir.

La lettre suivante que nous nous empressons de publier, complètera la série des griefs du peuple contre l'administration des hospices :

Lyon, le 13 octobre 1848.

Citoyen Rédacteur,

Je ne puis espérer que vous voudrez bien m'ouvrir les colonnes de votre estimable journal pour signaler (entre mille) quelques abus graves qui se font journellement et depuis trop long-temps dans l'hospice de la Charité de Lyon.

Je ne m'occuperai que de ce qui concerne les vieillards, parce que là je puis parler avec connaissance de cause et signaler des faits que personne ne pourra contredire.

Je demanderai d'abord quel inconvénient il y aurait de faire jouir aux invalides du travail de la même liberté que jouissent les invalides de l'armée, en leur permettant de sortir tous les jours? Si l'on force deux époux qui entre à la Charité, de faire séparation de corps et de biens, au moins qu'on leur laisse donc la satisfaction de se voir jusqu'à la fin de leurs jours, et qu'ils ne soient point obligés de tout sacrifier au prix d'un morceau de pain. Le vieillard qui se trouve indisposé le jour qui lui est permis de sortir, et qui, par conséquent, ne peut profiter de cette faveur, est obligé de se priver de certaines choses qui lui sont nécessaires, s'il ne veut ou s'il ne peut satisfaire aux exigences de gens qui seuls ont le monopole de vendre dans l'Hospice, parce qu'ils paient un certain droit. Non-seulement ils vendent leurs marchandises au-dessus du prix réel, mais encore, à l'égard du vin, par exemple, il n'est détaillé que par demi-litre.

Chaque jour les vieillards (hommes et femmes) sont obligés de descendre au réfectoire, et de tendre la main comme des mendiants pour recevoir le pain quotidien, tandis qu'il serait si facile de nous épargner cette humiliation en n'en faisant faire la distribution dans les salles, comme il est d'usage dans tous les hospices.

Avec le pain, duquel il n'y a pas lieu de se plaindre, nous recevons chacun, les jours gras, de cinquante à cinquante-cinq grammes de viande, toujours froide, un huitième de litre, vin et eau, et un bouillon incapable, sans doute à dessein, de donner la plus légère indigestion à l'estomac le plus débile.

Pour convertir ce bouillon en soupe, on jette dedans toutes les croûtes de pain que les vieillards n'ont pu finir de manger. On comprendra quel dégoût doivent éprouver ceux qui, tous les jours, sont témoins de la malpropreté d'un certain nombre; pourquoi donc ne pas couper la soupe

avec le pain de chacun ?

Les jours maigres : A diner, un fromage blanc pour quatre, le soir une demi-assiette de pommes de terre ou de rave.

Je demande aux hommes de justice et d'humanité, s'ils pensent qu'une telle nourriture est capable de soutenir et d'apporter un soulagement aux forces physiques et morales d'un homme affaibli par l'âge et un travail assidu de 40 ou 50 années... Est-ce donc ainsi que la patrie, que le pays, cité comme le plus civilisé du monde, doit prendre soin de ses invalides de l'industrie? Non, mille fois non, car c'est une amère dérision qui ne pourrait que faire honte à un gouvernement vraiment républicain, une injure à son immortelle devise : *Liberté, égalité, fraternité*.

Quant à Messieurs les employés, qui devraient être nos serviteurs et nos commis, puisque l'hospice de la Charité est la propriété du vieillard et de l'orphelin, leur table est bien autrement garnie; rôtis et volaille de toute espèce, entre-mets, vins fins, les plus belles qualités de fruits, en un mot, tout ce que le palais peut savourer de plus délicat, et dont une minime part serait si salutaire à ceux qui souffrent. Et ensuite, après nous avoir, sans égard à notre position, pour ainsi dire contraints d'assister à la messe et à vêpre, on monte en chaire pour nous prêcher l'abstinence et la résignation, l'humanité et la fraternité. N'est-ce pas l'injure la plus outrée faite à la doctrine du Christ, dont ils se disent les apôtres?... Mais, allez, allez Pharisien modernes, malgré vos entraves, le peuple apprend tous les jours à connaître ses droits, et bientôt, peut-être, ils ne vous restera plus que la honte d'avoir fait ou laissé faire le mal que votre puissance ou votre influence pouvaient empêcher.

Pour nous, dont la vie est sur son déclin, nous mettons toute notre confiance dans le nouveau conseil général; nous espérons que ces honorables mandataires n'oublieront pas cette importante question, car nul doute qu'ils connaissent mieux que moi les réformes à faire et les améliorations à apporter dans les hospices de Lyon. C'est surtout aux hommes qui se sont fait un religieux devoir de défendre les droits du faible que je m'adresse, et qui, j'ose l'espérer, ne nous feront pas défaut.

En attendant les grands bienfaits que le peuple est en droit d'attendre de notre nouveau gouvernement, nous espérons qu'on écouterà nos légitimes plaintes, qu'on nous fera une meilleure part de bien être pour le peu de jours qu'il nous reste à vivre, et le vieillard reconnaissant, avant de rendre le dernier soupir, bénira cette jeune République, qui doit à jamais repousser de son sein l'esclavage et la mendicité.

Salut et fraternité.

(Un vieillard de la Charité.)

— Le concert de M. Feitlinger, qui devait avoir lieu aujourd'hui dimanche au Jardin-d'Hiver, est renvoyé au 22 octobre.
Le Jardin-d'Hiver donnera aujourd'hui sa fête d'habitude, comme on verra ci-dessous.

Spectacles du 15 octobre.

GRAND-THÉÂTRE. — Les *Enfants d'Edouard*, tr.; la *Dame Blanche*, op.; les *Meuniers*, ballet.

CÉLESTINS. — *Deux Papas très-bien*, v.; le *Maréchal Ney*, drame.

COLISÉE. — Voltige, grande ascension, jeu de globe à cheval, promenade sur la boule, les deux Gladiateurs, exercices de l'étonnant jeune Soullier, etc.

JARDIN-D'HIVER. — Grande fête d'été, concert vocal et instrumental, Guignol, etc.

Le Socialisme.

DROIT AU TRAVAIL.

Réponse au citoyen Thiers par Louis Blanc.

(Suite.)

Ainsi, Plus d'individualisme et de *laissez-passer*, parce que l'individualisme, c'est l'abandon du pauvre, du faible, de l'ignorant, et que, pour des milliers de créatures humaines, le *laissez-passer*, c'est le *laissez-mourir*.

Plus de concurrence anarchique, parce que l'anarchie n'est qu'un despotisme déréglé, et que la lutte entre le fort et le faible, c'est l'oppression.

Plus de mobilités puisés dans l'antagonisme au lieu des intérêts, parce que, là où le succès des uns correspond à la ruine des autres, la société ne peut vivre que de haines, et couvre fatalement la guerre civile.

Tel était donc le programme que, depuis plusieurs années, le peuple dressait en silence dans les ateliers des principales villes.

Mais, je le répète, le travail intellectuel qui s'accomplissait au fond de la société, ceux qui en habitaient les hauteurs l'ignoraient d'une manière absolue. Les prétendus hommes d'Etat de la monarchie, les prétendus savants en politique et en législation, les financiers habiles, les industriels renommés, ne se doutaient pas qu'ils marchaient sur un monde nouveau. Le moment devait donc arriver où ils se réveilleraient en sursaut, comme dans un coup de tonnerre. Ce moment arriva en effet, et il restera dans l'histoire sous le nom de *Révolution démocratique et sociale de Février*.

Alors éclata un énorme malentendu. Des questions, devenues depuis longtemps familières au peuple de Paris, de Lyon, des grands centres industriels, apparurent au gros de la bourgeoisie sous l'aspect effrayant et faux que revêt toute chose inconnue. Pour le gros de la bourgeoisie, l'avènement de la République était le dernier terme du progrès possible. Pour le peuple, au contraire, la réforme politique n'était qu'un moyen d'atteindre le but, c'est-à-dire la réforme sociale.

Il y parut assez clairement dès le premier jour de la révolution, lorsque, entrant brusquement dans la salle du conseil, et faisant retentir sur le parquet la crosse de son fusil, un ouvrier à l'œil étincelant et au front pâle vint exiger, de par le peuple, la reconnaissance du droit au travail. Il y parut assez clairement lorsque le 28 février des milliers de travailleurs, les vêtements encore noirs de la poussière des barricades, envahirent la place de Grève avec des étendards sur lesquels vous eussiez lu : *Organisation du travail*. Mes anciens collègues n'ont pu oublier pourquoi ils proposèrent alors d'instituer une *commission de gouvernement* au Luxembourg; ils n'ont pu oublier que cette proposition fut longtemps combattue par Albert et par moi... Une commission d'étude, une commission sans budget, une commission sans autre pouvoir que la parole!... Je présentais les suites. D'ailleurs, le peuple voulait davantage. Son adresse portait : *Création immédiate d'un ministère du travail*.

Le Luxembourg, en février et mars 1848, n'a été qu'un écho placé sur la route du progrès. Admirez, maintenant, la prudence de ceux qui se précipitent au Luxembourg « d'avoir donné des espérances au peuple. » Ehl quel langage fallait-il donc tenir, en pleine tempête, à ce peuple affamé, à ce peuple victorieux, à ce peuple pénétré depuis longtemps de l'idée de son émancipation? Fallait-il lui dire :

« Vous souffrez; mais qu'y faire? Tel est l'arrêt du sort. Ce que les anciens appelaient *fatum*, c'est la misère, l'immortelle misère. Au nom de l'ordre à sauver, et de peur que l'impatience ne vous prenne, nous sommes forcés de vous interdire jusqu'à l'espérance. Laissez-là vos fusils, regagnez tranquillement vos demeures; et si vous trouvez écrite sur la porte de vos mansardes la fameuse inscription de l'enfer de Dante, sachez vous résigner, sachez donner de la résignation à vos enfants qui crient la faim, à vos femmes inconsolables du malheur d'être mères! »

Voilà, j'imagine par quels sages discours les génies profonds qui nous attaquent seraient parvenus à calmer la multitude! En vérité, c'est du vertige. Reprenons. A chaque siècle son caractère, par où il se détache dans l'histoire! L'individualisme fut le caractère du dix-huitième siècle; il est permis d'affirmer qu'au dix-neuvième siècle le socialisme a la toute-puissance d'une loi historique. Qu'on calomnie ces grands coupables du Luxembourg, qu'on les proscrive, qu'on les tue; l'idée qu'ils ont servie ne périra pas avec eux. La justice et l'intérêt même de ceux qui la combattent rendent cette idée indomptable. La force des choses est là.

(La suite au prochain numéro.)

Espagne.

Dans le Maestrazgo, les carlistes ont eu plusieurs engagements avec les troupes, mais sans résultats importants.

Dans la province de Valence, la même chose vient de se passer avec les progressistes.

Cabrera est à Vidra, concentrant des forces, dans l'objet sans doute de tenter un coup de main ou de faire une excursion.

D'après les journaux ministériels, on a découvert une conspiration progressiste à Barcelonne. Le plan était de s'emparer du fort de Montjouch, de la citadelle et d'Alarrazanas. On a arrêté plusieurs officiers qui étaient en service actif et des chefs militaires.

Une conspiration progressiste a été découverte aussi à Algésiras. Comme dans celle de Galice, on a arrêté beaucoup de militaires. Ces conspirations donnent la mesure des sympathies qu'inspirent les idées progressistes, qui trouvent des prosélytes partout, et qui ne tarderont pas à triompher.

Le ministre de la guerre, Paula Pigneras, étant revenu à Madrid, un décret de la reine le réintègre dans ses fonctions.

Le capitaine-général d'Andalousie écrit à notre gouvernement que le commandant Stanislas Figuerola, qui avait été arrêté pour avoir manqué de respect à l'alcade-corregidor d'Almagro (île de Tarifa), est parvenu à tromper la surveillance de l'escorte qui le conduisait de Tarifa à Cadix pour être jugé, il s'est réfugié à bord du brick de guerre français l'*Aigle*.

La reine, considérant Figuerola comme déserteur à l'étranger, l'a privé de tous ses grades, honneurs et décorations.

Le gouvernement est assailli par les alcades de plusieurs villages de la Manche, qui viennent réclamer la remise des amendes dont ils ont été frappés par les chefs politiques de Tolède et de Ciudad-Real, parce que les carlistes leur ont enlevé des chevaux, ce qui est une drôle de manière de les indemniser des pertes que leur cause la guerre, alors surtout que ces populations ne sont pas en mesure de résister à des factions armées.

(Journal du Peuple.)

Angleterre.

Dans une correspondance de Paris adressée au *Morning Chronicle* du 11 octobre, on lit que dans le cas où le ministère français serait changé, le cabinet serait composé par le général Cavaignac de cette manière : les citoyens Dufaure, Vivien, Barthélemy Saint-Hilaire, général Changarnier, Léon de Malleville, Garnier-Pagès et Duclerc.

— On lit dans le *Standard* :

« Nous nous écrivons de Paris : Nous pouvons annoncer que l'on croit généralement, dans quelques cercles politiques, que le général Cavaignac ne prétend pas se porter candidat pour la présidence de la République.

Nouvelles diverses.

On dit que le représentant Louis Napoléon a quelque souci de son apparition à la tribune de l'Assemblée nationale dans la séance de lundi. Il est en cela d'accord non-seulement avec ses amis et avec les membres de sa famille qui, comme ses adversaires, le considèrent en état d'échec vis-à-vis de sa représentation. Toutefois, le jeune représentant compterait se relever prochainement aux yeux du pays, en se posant à la tribune à la fois comme homme politique et comme homme pratique. Il aborderait la vaste et difficile question de la marine à l'occasion d'un mémoire qu'il doit déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale.

— Nous lisons ce qui suit dans une correspondance particulière datée de Taïti :

« Aussitôt après la proclamation ici de la République française, le commandant des forces républicaines se rendit auprès de la reine Pomaré pour lui faire connaître ce qui venait de se passer et lui expliquer les conséquences de la substitution d'un régime à un autre.

L'entretien parut faire sur elle une impression profonde mais agréable.

« Aussi le lendemain la reine Pomaré fit remettre au commandant une lettre destinée au Gouvernement provisoire de la République et conçue dans les termes les plus amicaux pour la France. Cette lettre est arrivée en France et sera probablement livrée à la publicité. »

— On nous confirme de plusieurs contrées frontalières de France que des exportations considérables de grains, de bestiaux et même de pommes de terre continuent à s'opérer au grand détriment de la consommation supérieure, sur laquelle cependant le gouvernement devrait ouvrir les yeux. Le motif de ces exportations n'est pas dans un prix plus élevé obtenu par les vendeurs pour les marchandises livrées, mais dans le paiement comptant; et si nous reconnaissons que l'exportation des produits alimentaires est dans les temps ordinaires une cause directe de richesse pour le pays, il est hors de doute que dans les moments critiques, l'autorité doit apporter quelques restrictions à cette facilité, le premier besoin des peuples étant de pourvoir à leur subsistance.

— On parle de l'excentricité de certaines annonces des journaux anglais. Nos voisins de Piémont ne le cèdent en rien, sous ce rapport, à tout ce que l'*humour* britannique peut produire de plus extravagant et de plus incroyable. Qu'on lise l'annonce suivante, que nous trouvons dans la *Concordia* de Turin du 7 octobre, et que nous traduisons fidèlement :

ON DEMANDE UNE NOURRICE.

La signora marchesa Siffanti di San-Bartholomeo désire une nourrice jeune, saine et, — afin d'éviter toute future perte de lait, non mariée, pour élever une petite famille de cinq chiens anglais pur sang, auxquels la mamelle manque depuis le moment de leur naissance. La signora marchese exigerait, pour condition exclusive, que la nourrice résidât dans la maison de son excellence, et fixerait le salaire à 100 fr. par mois.

Chocolat le matin, déjeuner avec la marquise, dîner avec les domestiques et coucher avec les chiens.

Le portier,

Signé : ANDREA PICARDO.

— Le costume des gardiens de Paris, qui tenait déjà du Tyrolien et du Calabrais, vient de recevoir un nouveau caractère par l'adoption d'une cape brune qui permettra aux gardiens de braver les intempéries de la mauvaise saison. Plusieurs gardiens de Paris, qui faisaient, avec ce nouveau costume, le service de l'Assemblée Nationale, étaient aujourd'hui l'objet d'une assez vive curiosité.

— Un jeune homme presque aveugle est amené sur le banc de la police correctionnelle, où l'appelle une prévention de vagabondage. Il convient n'avoir ni travail ni asile. « Il m'est impossible de travailler, dit-il, j'ai une maladie des yeux qui m'en empêche... En arrivant à la prison, on m'a mis à l'infirmerie, mais on ne peut m'y donner les soins que mon état exige... Tous les jours ma position s'aggrave, et, si je reste encore un mois en prison, je serai complètement aveugle... Je

vous en prie, mettez-moi en liberté, afin que je puisse entrer dans un hôpital. Vous me sauverez plus que la vie. »

Un jeune ouvrier se présente pour réclamer le prévenu. « C'est mon cousin, dit-il, et tout ce qu'il vient de vous dire est vrai. Ving fois il a trouvé de l'ouvrage, mais on n'a jamais pu le garder plus de trois jours, parce que son infirmité l'empêche de travailler... Il est entré plusieurs fois à l'hôpital, mais toujours on l'en renvoie au bout de quelques jours, en lui disant que sa maladie est incurable... Je suis allé moi-même à l'hôpital Saint-Louis, prier ces Messieurs de le garder et de le soigner, mais ils m'ont répondu qu'ils avaient déjà trop de malades... Si le tribunal voulait me donner un mot pour un hôpital... »

M. le président. Le tribunal n'a aucune action sur les hospices; il n'y a que M. l'avocat de la République qui pourrait peut-être essayer une démarche.

M. Fulchraie, avocat de la République. Nous n'avons pas plus que le tribunal de moyen de faire admettre ce malheureux dans un hôpital.

M. le président au témoin. Nous allons vous rendre le prévenu; voyez à faire tout ce qui vous sera possible dans son intérêt; et, en attendant, donnez-lui un asile et des moyens d'existence.

Le témoin. Soyez tranquille, monsieur le président... Je vais aller au Parvis-Notre Dame, et j'espère que je parviendrai à le faire admettre.

Le tribunal, attendu que la prévention de vagabondage n'est pas établie, renvoie le prévenu des fins de la plainte.

(Gazette des Tribunaux.)

— On annonce la découverte d'une substance qui remplacerait le quinquina, pour la guérison des fièvres, et ne coûterait guère que 4 francs l'once au lieu de 15 qu'en coûte le quinquina. L'inventeur n'attend, pour livrer au public une découverte si utile, que le bon plaisir du ministre auquel il a déjà demandé de soumettre son *sulfate indigène* aux expériences chimiques et cliniques qui en constatent les qualités fébrifuges.

— On lit dans la *Presse* :

« Le parti socialiste veut rédiger et fera paraître incessamment un manifeste, sur l'effet duquel les chefs paraissent compter beaucoup. Ce manifeste est surtout à l'adresse du *National*, et comme les socialistes savent très-bien comment ces hommes profitent de l'état de siège pour imposer silence à leurs adversaires, ils ont résolu que leur déclaration ne sera livrée au public que revêtue de plusieurs milliers de signatures. Ils espèrent ainsi rendre toute poursuite impossible, ou dans le cas contraire, engager le gouvernement de l'état de siège dans un procès monstrueux. Le manifeste est prêt, et en ce moment il se couvre de signatures. »

Bourse de Paris, du 13 octobre 1848.

Cinq pour cent.....	65 20	Emprunt Romain.....	63 00
Dito, fin courant....	69 00	Emprunt Belge 1840...	77 00
Trois pour cent.....	44 25	Actions de la banque...	1570 00
Dito, fin courant....	44 25	Obligations de la ville..	1120 00
Quatre pour cent.....	00 00	Obligation piémontaise..	» 00
Rente de Naples.....	00 00	Quatre canaux.....	845 00
Dette active d'Espagne..	00 00	Jouissance des 4 canaux.	» 00

CHEMIN DE FER.

Saint-Germain.....	300 »	Orléans-Bordeaux.....	373 75
Versailles, rive droite, d..	» »	Nord.....	361 25
— rive gauche.....	95 »	Paris-Lyon.....	361 25
Paris-Orléans.....	626 25	Paris-Strasbourg.....	336 25
Paris-Rouen.....	387 50	Tours-Nantes.....	321 25
Rouen-Hâvre.....	185 »	Montreuil.....	112 50
Marseille-Avignon.....	185 »	Dieppe.....	» »
Strasbourg-Bâle.....	83 75	Charleroy.....	» »
Centre.....	237 50	Lyon-Avignon.....	» »
Amiens-Boulogne.....	» »	Fampoux.....	» »

ANNONCES.

AVIS IMPORTANT.

Il se forme une association générale, dont le nombre est illimité, qui a pour but de créer une *Boulangerie banale*, où le pain sera livré à la consommation au plus bas prix possible.

Nous invitons, en conséquence, toutes les corporations, les assemblées, et en général tous les citoyens qui voudraient en faire partie, à prendre connaissance des statuts au bureau de l'association des tailleurs de pierres, menuisiers et charpentiers, rue St-Dominique, 2, au 1^{er}, et de verser au secrétaire la somme de deux francs par tête, ainsi que l'exprime le contrat social.

Un autre bureau est ouvert du matin au soir, pour le même objet, rue de Sarron, 8, chez le citoyen Goudin, propriétaire, et, de 6 à 8 heures du soir, dans la salle de la réunion démocratique, même maison, au rez-de-chaussée, à Lyon.

A VENDRE.

Une machine à vapeur de la force de 5 chevaux, s'adresser à M. Velard, place Napoléon, 13, à la Guillotière, à gauche du pont.

A LOUER,

Rue des Célestins, n. 8.

Magasin et arrière-magasin très bien placé pour un charcutier; il y a aussi un entre-sol. S'adresser, sur les lieux, au concierge.

L'OFFICE PARISIEN se charge des abonnements à tous les journaux de Paris, à des conditions plus économiques que par tout autre mode d'abonnement, même direct. S'adresser au Salon de Lecture, place de l'Herberie, 2.

AVIS AU PUBLIC.

Un fonds de boulanger et de cabaret, bien achalandé, à vendre pour en jouir de suite, le tout est situé au bourg de St-Genis-les-Ollières. Cessation pour cause de maladie.

S'adresser, pour les renseignements, au citoyen Nérand (Antoine), qui habite le susdit fonds et qui traitera de gré à gré.

Le directeur-gérant, FAURES.

Imprimerie de veuve Arné, gr. rue Mercière, 44.